

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD800

présenté par  
Mme Le Feur, rapporteure

-----

#### ARTICLE 14

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« : protection de la biodiversité, protection de l'eau et des sols, stockage de carbone et production de biomasse. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la notion de multifonctionnalité introduite dans la loi en précisant les différents bénéfices écologiques de la haie.